



C2130-Direction de l'aménagement et des déplacements-Déplacements

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2023.027

Séance du 11 mai 2023

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AFM-Téléthon dans le cadre de la quatrième édition de la fête du vélo organisée par Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 4 mai 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Jacques ALEXIS, M. Patrice BERQUET.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », nature 65748 : « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé », fonction 821 : « transports ».

Contexte

Dans le cadre de sa compétence en matière de circulations douces, l'agglomération organise le dimanche 14 mai 2023 la quatrième édition de la fête du vélo. Cette année, six parcours à travers le territoire sont proposés aux habitants, avec un point d'arrivée unique devant le siège de Versailles Grand Parc où de nombreuses animations sont prévues.

Dans ce contexte, l'agglomération souhaite collaborer avec l'AFM-Téléthon implantée dans le Département des Yvelines (coordination des Yvelines Est) et dont le thème de l'année est « le muscle ». Cette thématique est en lien étroit avec l'objectif principal de la fête du vélo qui consiste à promouvoir l'activité physique. Un stand sera ainsi organisé par l'AFM-Téléthon sur le village d'arrivée.

A ce titre, l'agglomération souhaite contribuer à ce partenariat en attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de deux mille euros (2000 €) à l'AFM-Téléthon.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AFM-Téléthon dans le cadre de la quatrième édition de la fête du vélo organisée par Versailles Grand Parc, pour un montant de deux mille euros (2000 €) ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat d'engagement et tout document s'y rapportant ;

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.